

# **PRÉAVIS N° 159**

## **AU CONSEIL COMMUNAL**

**Espaces verts et forêts**

Engagement d'un adjoint au Chef de service

**Délégué municipal : M. Claude Dupertuis**

Nyon, le 17 février 2014

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **I. Introduction**

---

Le Service des espaces verts et forêts gère l'ensemble des espaces verts et arborisés de la Ville. Il étudie et réalise les projets d'aménagements paysagers sur le territoire communal et est impliqué dans les différents projets qui composent la législature 2011-2016. Il est actuellement organisé comme suit :

- 4.5 ETP dans le secteur forêts ;
- 1.0 ETP pour la gestion du service et la gestion de projet ainsi que 0.8 ETP pour la gestion administrative ;
- 3.0 ETP dans le secteur cultures ;
- 6.0 ETP dans le secteur Jura ;
- 8.8 ETP dans le secteur Lac.

### **I.1. Historique**

A la fin des années 80, et suite à une forte augmentation démographique, la Municipalité avait mandaté un bureau d'audit afin de déterminer les besoins réels en ressources humaines au sein des différents services de la Ville.

Il est ressorti de cette analyse qu'un poste d'adjoint au Chef de service devait être créé au sein du Service des espaces verts et forêts. Ce collaborateur a débuté son activité au 1<sup>er</sup> janvier 1990 mais a rapidement pris la responsabilité de chef de service ; le titulaire en place ayant fait valoir ses droits à la retraite.

Le début des années 90 étant marqué par une baisse d'activité et du volume de travail au sein du service, le poste d'adjoint au Chef de service n'a pas été repourvu. Les responsabilités ont été réparties entre les différents Chefs d'équipes au niveau opérationnel.

### **I.2. Evolution**

Le Service des espaces verts et forêts est un acteur clé dans plusieurs grands projets de cette nouvelle législature. Il travaille sur les projets tels que la réalisation du parc du Reposoir et collabore étroitement sur d'autres projets avec les services constructeurs pour l'aménagement des divers espaces verts. Au vu de l'ampleur des projets du service ainsi que de la charge administrative qui en découle, il est indispensable d'ajuster l'effectif du service afin de pouvoir assurer le bon niveau de compétences et de cohérence avec les différents services constructeurs.

## **2. Description du projet**

---

### **2.1. Nécessité d'ouverture d'un poste**

Au vu de ce qui précède, un audit a été effectué au début de cette année. Les objectifs de ce mandat consistaient à :

- obtenir une photographie de la situation actuelle en termes de prestations et taux d'activités déployés ;
- examiner le fonctionnement du service et proposer des solutions afin d'améliorer l'efficacité de celui-ci ;
- déterminer les besoins en réorganisation interne et/ou en personnel supplémentaire et évaluer les besoins en développement.

Il ressort de cette analyse que l'évolution et la croissance de la Ville ont contribué à l'augmentation de nombreux projets impliquant différents services avec un plus grand niveau de complexité. Le Service des espaces verts et forêts participe activement à ces différents projets et ses tâches se sont cumulées aux nombreuses missions du service.

Actuellement, le Chef de service est la seule personne possédant les connaissances et compétences nécessaires afin d'intervenir dans la gestion des projets, et de représenter le service et la Ville auprès des différents intervenants internes et externes. A ce jour, en plus de ses activités liées à la gestion courante, plus de 60% de son temps de travail, relève de la gestion de projets. Par conséquent, son taux d'activité réel est trop élevé et pourrait présenter un risque pour l'efficacité du Service quant à l'entretien des aménagements extérieurs sur des réalisations complexes. A cela s'ajoute l'entretien du centre sportif de Colovray pour l'UEFA qui demande une présence soutenue du Chef de service.

Cette situation rend le service vulnérable, celui-ci ne pouvant pas être suffisamment associé aux prises de décisions susceptibles d'impacter son activité. L'absence d'un adjoint est également préjudiciable au transfert de responsabilités et à la bonne marche du service lorsque le Chef de service est en congé ou éloigné du travail pour des raisons de santé.

Afin d'équilibrer la charge de travail du Chef de service, d'assurer une représentativité dans le cadre des projets de la Commune et d'assurer un transfert de compétences, il est nécessaire de recruter un adjoint à 100%.

## **2.2. Le profil requis**

Le profil du poste d'adjoint-e devrait être idéalement celui d'un-e architecte paysagiste ou d'un-e paysagiste avec une maîtrise fédérale, à l'aise dans la gestion de projets et d'équipes avec une expérience confirmée dans ce domaine.

## **2.3. Equipement**

De manière à recevoir ce collaborateur dans de bonnes conditions de travail, de légères modifications doivent être apportées aux locaux actuels. Elles comprennent la mise en place d'une paroi amovible, d'équipements de bureau, ainsi que du matériel informatique pour un montant de CHF 11'000.- environ.

## **3. Incidences financières**

---

Le coût annuel du salaire d'un adjoint au Chef de service (10-15) s'élève à CHF 144'000.- charges comprises. Ce poste sera inscrit annuellement au budget du Service des espaces verts et forêts, sur le compte N° 440.3011.00 et suivants. Les CHF 11'000.- pour son installation seront répartis de la manière suivante :

- CHF 3'000.- sur le compte N° 190.3117.00 pour le matériel informatique ;
- CHF 8'000.- sur le compte N° 351.3111.00 pour l'achat de mobilier et matériel

## **4. Aspects du développement durable**

---

### **4.1. Dimension économique**

Ce poste permettra une meilleure efficacité du service, avec comme corollaire, une meilleure organisation du travail et une vision claire des grands projets actuellement en cours en Ville de Nyon.

#### **4.2. Dimension sociale**

Le responsable du service aura le temps indispensable à disposition pour assurer la conduite de ses collaborateurs, interagir avec ses collègues chefs de service et les mandataires.

#### **4.3. Dimension environnementale**

Des décisions de spécialistes de l'aménagement extérieur sur les projets à venir ne peuvent aller que dans un sens écologique du traitement des futures surfaces vertes créées en Ville de Nyon.

### **5. Conclusion**

---

La Commune de Nyon propose, compte tenu du volume de travail croissant depuis plusieurs années, d'engager un-e adjoint-e au Chef du Service des espaces verts et forêts qui pourra le soutenir dans la gestion des dossiers, toujours plus nombreux, ne pouvant être traités actuellement.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de prendre les décisions suivantes :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 159 concernant l'engagement d'un-e adjoint-e au Chef du Service des espaces verts et forêts et l'équipement du poste,

**ouï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. d'autoriser la Municipalité à engager un adjoint au Chef du Service des espaces verts et forêts ;
2. d'accorder un crédit annuel de CHF 144'000.- au budget 2015 et aux budgets des années suivantes et de ventiler ce montant sur les comptes 3011 et suivants du Service des espaces verts et forêts ;
3. d'accorder un crédit de CHF 11'000.- pour l'équipement de ce poste, montant réparti de la manière suivante :
  - CHF 3'000.- sur le compte N° 190.3117.00 pour le matériel informatique ;
  - CHF 8'000.- sur le compte N° 351.3111.00 pour l'achat de mobilier et matériel.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 mars 2014 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

## **Annexe**

---

Synthèse rapport ESP

### **1<sup>ère</sup> séance de la commission**

|                   |   |
|-------------------|---|
| Municipal délégué | M. Claude Dupertuis                       |
| Date              | Mercredi 30 avril 2014 à 19h30            |
| Lieu              | Ferme du Manoir, Salle de conférence N° 2 |

AUDIT RESSOURCES HUMAINE – NYON – Service EVF

SYNTHESE - CONFIDENTIEL  
Le 17 janvier 2014

---

espo  
potentiel humain

## Préambule

*Ce document est une compilation des éléments clés du rapport « Audit Ressources Humaines du Service Espaces Verts et Forêts de janvier 2014 ». Il ne reprend que les parties Objectifs, Conclusions et Recommandations du rapport complet.*

## Objectifs du Mandat

- Obtenir une photographie de la situation actuelle en terme de prestations et taux d'activités déployés.
- Examiner le fonctionnement du service afin de proposer des solutions et ainsi améliorer l'efficacité du service.
- Déterminer les besoins en réorganisation interne et/ou en personnel supplémentaire et évaluer les besoins en développement.

## Synthèse des points forts

- Collaborateurs motivés avec une bonne ambiance de travail.
- Service efficace et contribuant à l'image positive de la ville de Nyon.
- Très bon niveau de compétences et d'expériences.
- Outils à disposition de qualités et possibilité de formation continue.

## Synthèse des points d'amélioration

- Equilibrer la charge de travail pour le chef de service.
- Assurer la représentativité du service auprès des autres services et des grands projets.
- Effectuer un transfert de compétences contribuant à la pérennité et l'efficacité du service.

## Conclusions et recommandations

Compte tenu de la charge de travail, du nombre de projets, qui durant les 5 dernières années sont en fortes augmentations, et de la complexité de la structure organisationnelle de la Ville de Nyon, il semble évident que le service des Espaces Verts et Forêts est en sous-effectif.

Afin de décharger et d'équilibrer la charge de travail du Chef de Service, d'assurer une représentativité dans le cadre des projets de la commune, d'assurer un transfert de compétences (afin de veiller à la pérennité du service), il est recommandé de recruter un adjoint à 100% pour le service EVF.

Manon TOUPIN, Consultante RH

